



MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÔLE DE PRECEPTION, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2018, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

Qu'il sera précédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que les taxes seront payables en cinq versements :

1^{er} versement sera échu le 08 MARS 2018,

2^e versement deviendra exigible pour le 10 mai 2018

3^e versement deviendra exigible pour le 12 juillet 2018

4^e versement deviendra exigible pour le 13 septembre 2018

5^e versement deviendra exigible pour le 15 novembre 2018.

Pour les comptes totalisant un montant moins de 300\$, un seul versement sera prévu le 08 MARS 2018.

Pour les autres comptes de 300\$ et plus, les dates seront le 08 mars, le 10 mai, le 12 juillet, le 13 septembre ET LE 15 NOVEMBRE 2018.

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant échéance du premier versement
ex : le 08 mars 2018.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 30^e JOUR DE JANVIER 2018

Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 30 janvier 2018 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 janvier 2018.

Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière